

Enfermée : quartier femme

Autor(en): **Pralong, Estelle / Taddeo, Corinne / E.J.-R.**

Objektyp: **Article**

Zeitschrift: **L'Émilie : magazine socio-culturelles**

Band (Jahr): **[95] (2007)**

Heft 1514

PDF erstellt am: **19.09.2024**

Persistenter Link: <https://doi.org/10.5169/seals-283167>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern. Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

Enfermée

Quartier femme

Depuis plus de deux siècles, la prison est la réponse principale que nos sociétés ont trouvée pour se protéger de la délinquance, maintenir les suspects à portée de justice et punir les déviants à l'ordre juridique. La prison commence cependant à montrer ses limites face à des préoccupations sécuritaires toujours plus importantes, impliquant le contrôle d'une population toujours plus large. Etranger-e-s, délinquant-e-s de la route, dealers de tous acabits viennent grossir les rangs de la population carcérale sans que ne soit jamais remis en cause la pertinence de l'enfermement pour des délits qui souvent restent formels - en effet, contrevenir à la Loi sur les Etrangers, conduire en état d'ébriété sans causer d'accident ou dealer au coin de la rue pour se payer une dose ne constitue une atteinte ni aux biens, ni à l'intégrité physique de tiers. Peu de remise en cause également des problèmes posés par la prison préventive, alors même que les tribunaux surchargés ne sont souvent plus à même de traiter les dossiers dans un temps suffisamment court pour que la présomption d'innocence ait encore un sens. L'émilie a voulu savoir comment un tel contexte se conjugue au féminin.

Estelle Pralong, Corinne Taddeo, E.J.-R.

Avant le procès: créativité et angoisse

L'unité-femmes constitue un microcosme un peu à part au sein de la prison préventive genevoise. Il n'y a pas de problème de surpopulation, toutes les détenues ont accès aux ateliers de travail, les pièces communes sont décorées de plantes vertes, le personnel est à l'écoute. Pourtant, c'est toujours la prison : privation de liberté et incertitude.

En ce matin sombre et pluvieux, l'arrivée à la prison de Champ-Dollon correspond bien à l'idée que l'on peut se faire de ce genre d'endroit : bâtiments sombres, contrôles de sécurité, lourdes portes, bruits de clés ponctuant le chemin qui mène au quartier des femmes. Une dizaine de détenues sont réparties dans les différentes pièces qui leur sont affectées : l'une boit un café au réfectoire, un petit groupe travaille à l'atelier de couture et de repassage; à la menuiserie, une toute jeune femme colle un cadre, une autre confectionne un vase à l'atelier de céramique tandis que deux autres étudient le français avec application. Au premier abord, l'ambiance est peu carcérale : plantes vertes et relations plutôt détendues avec le personnel d'encadrement. Les femmes présentes sont intimidées ou concentrées sur leur travail. Elles ont davantage l'air fragiles que dures à cuir...



DR

Incertitude totale

Pourtant règne dans ces ateliers une angoisse vite perceptible : en attente de jugement et en détention provisoire pour une durée inconnue, l'incertitude est totale. Enfermées dans leur cellule soirs et week-ends, les détenues vivent éloignées de leurs proches, et pour certaines de leurs enfants. A la merci de la décision d'un juge, elles attendent leur verdict : expulsion, transfert dans une prison éloignée ou liberté provisoire jusqu'au jugement.

Anouck, céramiste de formation et responsable de l'atelier de création, explique qu'il est parfois difficile de faire co-exister toutes ces femmes aux origines et parcours si différents. D'autant plus que certaines, en sevrage, sont sous médicaments. Ce sont en majorité des personnes d'origine étrangère qui sont en détention préventive, les autorités craignant davantage le délit de fuite qu'avec les Helvètes. Il s'agit, pour Anouck et les gardiennes, de les occuper et de les aider à retrouver un peu de sérénité et de confiance. Heureusement la terre est un matériau universel que beaucoup de femmes parviennent à s'approprier, chacune à sa manière. Les œuvres produites sont très diverses : bols, vases, fruits, statuettes, masques. L'équipe de l'unité-femmes a même pu mettre sur pieds des projets de collaboration avec des musées genevois. Dans le cadre d'une exposition sur l'Égypte, les détenues, afin de confectionner des masques, se sont fait mouler le visage. « C'était incroyable, toutes ces femmes couchées dans le couloir, immobiles avec le visage couvert de plâtre et deux pailles pour respirer » raconte Martial, gardien et responsable de l'atelier de menuiserie. « Nous constituons un peu une anomalie, ici. Avec, tant que tout se passe bien, un peu plus de liberté que dans le reste de l'établissement. »

Moins égale mieux

Martial, gardien doté d'une formation sociale, préfère travailler à l'unité-femmes. En effet, chez les hommes, les conditions de travail sont plus dures. Avec la surpopulation – plus de 400 prisonniers pour 244 places – il n'y a pas de temps pour établir de véritables échanges. Le travail des détenus est tourné vers la production et l'entretien de la prison. Les activités plus créatrices et le faible nombre de femmes détenues permettent des liens plus riches. Ces conditions favorisent une baisse des récidives et une aide à la réinsertion. « Par contre, tout est plus compliqué » explique Martial, « elles sont plus fantasques. Les relations entre elles et avec les détenus sont complexes. Cependant, elles sont solidaires, un peu comme un panier de crabes qui s'entraident. » Ces femmes sont là pour trafic ou transport de drogue, vols, escroqueries, meurtres... Les gens qui atterrissent en prison sont souvent les plus fragiles. La plupart des détenues ont été abusées par un proche et n'ont souvent que la prostitution ou la drogue pour essayer de sortir de la misère.

Anouck, Martial et la gardienne Anne-Marie soulignent l'importance de la mixité du personnel à l'unité-femmes. Il est plus sain que les femmes ne restent pas seulement entre elles. Etablir des relations claires avec des hommes leur est bénéfique. Il s'agit bien sûr que les hommes en question soient suffisamment bien dans leur peau pour établir avec elles des relations apaisantes et dépourvues d'ambiguïté. Enfin, Anne-Marie, qui elle aussi apprécie de travailler à l'unité-femmes, explique que ce qu'elle craint le plus est d'ouvrir une cellule et de découvrir une détenue en train de se mutiler ou de se pendre... Car malgré les plantes, la prison reste la prison.

Le code pénal nouveau est arrivé

Le nouveau code pénal suisse est entré en vigueur le 1er janvier de cette année. Il contient quelques modifications au niveau des possibilités de peines. Notamment, pour les peines de courtes durées, la prison peut être remplacée par des jours-amende ou des jours de travaux d'intérêt général. C'est toujours le juge qui est chargé de fixer la peine, c'est donc à lui que revient de déterminer le nombre de jours-amende et le montant de l'amende journalière, le tarif étant proportionnel à la gravité du délit et aux revenus des délinquants. Ce système s'il réduit le nombre de peines de prison, ne résout pas le problème de la prison préventive, d'autant que fixer les jours-amende prendra du temps aux juges et ne permet pas d'accélérer les procédures. Quant au bracelet électronique, il ne fait pas l'unanimité au sein des cantons et n'est de toute façon envisagé que comme une peine.